Cris. — Sont-ils propres ? Lave-les d'abord! (Tumulte.)

Le pauvre candidat ouvrier s'embrouille dans sa profession de foi. Il veut supprimer la présidence de la République. M. Violet-le-Duc lui fait remarquer qu'il est inconstitutionnel.

Après un brouhaha effroyable, qui dure quelques minutes, on finit par retirer la parole au malheureux. Il fait un geste de désespoir, avale un verre d'eau, montre le poing à la salle, et disparaît.

Le citoyen Ulysse Parent prend la parole.

Il veut combattre M. Thiers, mais il ne veut pas accepter de candidature.

Un monsieur recommence à défendre M. Thiers; il est hué. Il s'écrie :

— Mais vous n'avez pas de candidats venant se présenter contre lui !

Ulysse Parent reparaît; il fait violence à sa modestie, et il se propose candidat, bien à contre-cœur, « car, dit-il, je n'ai pas d'ambition ! Mais je veux, à tout prix, faire échec à M. Thiers. »

Enfin, après de longs et fastidieux débats, le bureau finit par proposer l'ajournement de la prise en considération de la candidature de M. Thiers. Un M. Sonjon déclare qu'on ne peut accepter l'ex-président *que s'il accepte le programme Laurent-Pichat* et avant tout l'*amnistie pleine et entière* !

Pauvre M. Thiers.

M. Henri Didier, un ancien représentant du peuple, ex-gouverneur de l'Algérie, veut protester, mais sa voix est étouffée, et l'assemblée, à une immense majorité, adopte la proposition de M. Sonjon.

On ira demander à M. Thiers s'il accepte le programme Laurent-Pichat, et, dans ce cas seulement, les républicains voteront pour l'ex-président de la République.

Le *Journal des Débats* trouve que cette séance a été un triomphe pour M. Thiers. Le *Journal des Débats* n'est pas difficile en fait de triomphe. Pour nous, il nous semble qu'en proposant à M. Thiers d'amnistier les communards, la réunion ne pouvait pas pousser plus loin le mépris et l'offense. Un homme qui autoriserait par ses actes une telle proposition serait au-dessous de l'insulte.

Pendant qu'on bafouait « le libérateur du territoire » à la salle des Folies-Montholon, voici ce qui se passait à la réunion du IVe arrondissement. Nous citons le *Gaulois* et l'*Evénement* mêlés.

La parole est au citoyen Barodet. (Tonnerre d'applaudissements.)

Le citoyen Barodet. — C'est moi ; je ne suis donc pas trop effrayant ; je suis ce Barodet dont la réaction a fait un épouvantail aux élections de Paris. Il est vrai que j'avais bien fait quelque chose pour mériter les malédictions des réactionnaires. Et l'orateur se dénonce comme l'auteur ou le coopérateur de nombreuses réformes municipales. C'est avec ce cortége de crimes que je me présente. (Bravos.) On me dit ennemi de la famille : j'étais marié à 21 ans et père de famille à 22.

— Eh bien, il n'a pas perdu de temps !

— L'ouvrage lui plaisait ! — Silence !

— On me dit ennemi de la propriété. On ment. La propriété c'est le prix du travail, de la persévérance. On me dit ennemi de la religion. Je respecte toutes les croyances sincères, mais je ne veux pas que sous prétexte de religion on impose l'erreur et le fanatisme ; je ne veux pas de l'Eglise des dragonnades et de l'inquisition, du *Syllabus* contre le code civil, l'Eglise prenant son mot d'ordre à Rome contre la société. Voilà ce que je suis. Si vous rencontrez encore des calomniateurs, des bonnes natures crédules qui vous parleront du spectre Barodet, répondez-leur : « Vous êtes bien heureux, le royaume des cieux est à vous. » (Hilarité prolongée.)

L'orateur discute et accepte un à un les termes du mandat Laurent-Pichat.

— C'est un minimum, s'écrie-t-il ; on pourrait y ajouter beaucoup de choses ; mais nous serons bien heureux si dans quatre ans nous l'apportons réalisé. (Bravos et rires.)

Au moment où il parle de la suppression des fonctions et fonctionnaires inutiles, une voix s'élève dans la salle, s'adressant sans doute à un voisin.

— Eh bien, Adrien, va dire ça à tes collègues de la préfecture de la Seine, ça les concerne.

Le citoyen Barodet revient au cléricalisme. Il ne veut de prêtres nulle part, ni dans la famille, ni dans les écoles, ni dans l'administration, ni dans les fonctions publiques ; qu'ils restent à l'Eglise... ils ne nous gêneront plus. (Tonnerre d'applaudissements.)

La parole est au citoyen Janvier.

— Il arrive en février, celui-là ! (Rires.)

Le citoyen Janvier proteste contre l'élection de Barodet. Pourquoi ne se porte-t-il pas à Lyon ?

M. Barodet explique comment il a été amené à accepter la candidature dans le IVe arrondissement.

— Je ne suis pas gênant, vous savez ; pas plus à Paris qu'à Lyon. Vous me voulez, me voilà ; vous ne me voulez pas, je ne vous serai pas moins reconnaissant de l'honneur que Paris m'a fait une fois.

Le citoyen Henry demande au représentant de M. Vautrain pourquoi ce candidat est patronné par la *Liberté*, qui le qualifie en outre d'orléaniste.

— Il l'est, il l'est !

Le citoyen interpellé réplique que M. Vautrain répondra mercredi sur cette calomnie.

A ce moment les cloches de l'église Saint-Paul se font entendre.

— Voilà les bavardes, maintenant ; on ne va plus s'entendre.

En effet, le tumulte grandit de telle façon que, sans que les cloches y soient pour rien, on entend à peine la voix du président, qui met les candidatures de MM. Loiseau et Barodet aux voix.

Le Dr Charles Loiseau obtient 5 voix.

Barodet, environ 2,000.

La séance est levée sur un formidable : Vive Barodet !

Ainsi, c'est encore le citoyen Barodet qui triomphe et M. Thiers qui est battu et vilipendé ! C'est une seconde revue et très-augmentée de l'élection de Rémusat. B. C.

Le *Propagateur* nous donne la fin de cette amusante histoire :

« Dans sa lettre d'hier, dit-il, un de nos correspondants de Paris nous parlait d'une Adresse de quelques électeurs radicaux de Belfort et du neuvième arrondissement, que M. Thiers se montrait disposé à laisser sans réponse.

» Ne se tenant pas pour battus, ils ont voulu appuyer par la parole leur petite sommation écrite. Mais M. Thiers leur a fait fermer sa porte par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

» Voici les détails que nous donne à ce sujet notre correspondant :

« Ce matin, M. Thiers a refusé de recevoir la délégation des clubistes intransigeants de Paris qui, en compagnie de quelques électeurs de Belfort, allaient demander à l'ex-président son acceptation au PROGRAMME IMPÉRATIF rédigé hier soir dans la réunion publique du IXe arrondissement, et dont l'article 1er est ainsi conçu : « AMNISTIE PLEINE ET ENTIÈRE. »

« Les électeurs de Belfort, de leur côté, étaient, disaient-ils, chargés de demander des explications sur la promesse formelle faite aux délégués sénatoriaux de cette ville de les représenter au Sénat, et aujourd'hui repoussée implicitement par le fait de l'acceptation de deux candidatures législatives.

« C'est M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a reçu ces honorables citoyens, et leur a répondu que la politique de M. Thiers est assez connue, pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'expliquer encore dans une profession de foi, qu'il repousse fermement tout mandat impératif.

« Quant à la question de Belfort, M. Thiers s'est déjà fait un devoir d'expliquer à ses amis, par lettre, les motifs qui l'ont porté à agir ainsi.

« M. Barthélemy a refusé de recevoir le programme.

« Les délégués, ou prétendus tels, se sont retirés l'oreille basse. »

Ont-ils fait leur rapport au club, le soir ? Nous l'ignorons encore. Mais ce n'est sans doute pas l'envie qui leur manque d'opposer un *pur* à l'ancien président suspect de *modérantisme*.

LETTRE DE PARIS

Paris, 10 février, 1876.

Le *Rappel*, l'*Evénement*, la *République française* sont désolés de la retraite de M. Léon Renault et lui promettent toutes les voix républicaines pour sa candidature à Corbeil. Ces éloges de l'ex-préfet de police par les feuilles radicales suffisent, pour justifier, à eux seuls, la mesure du gouvernement. Quant le citoyen Gambetta sera devenu ministre de l'intérieur, M. Léon Renault pourra reprendre ses fonctions de préfet de police et jouer le rôle d'un nouveau Caussidière.

M. Félix Voisin, successeur de M. Léon Renault, a 44 ans; il était procureur de la République à Melun, en 1870, pendant l'invasion, quand il fut accusé par les Prussiens. Arrêté et conduit prisonnier en Allemagne, M. Voisin ne fut rendu à la liberté qu'après la signature de l'armistice. Elu à l'Assemblée nationale, il siégea d'abord au centre gauche, dont il se sépara après la chute de M. Thiers. Il fait maintenant partie du groupe Wallon-Lavergne. M. Félix Voisin a voté avec la majorité pour la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

C'est M. Thiers qui avait réuni la direction de la sûreté générale à la Préfecture de police, quand il nomma M. Léon Renault. Cette mesure présentait beaucoup d'inconvénients, et surtout celui de ne pouvoir contrôler les renseignements donnés par le préfet de police; cet inconvénient disparaît en rétablissant au ministère de l'intérieur la direction de la sûreté générale.

Dans la nouvelle réunion électorale du XVIIe arrondissement, M. Lockroy a refait le discours prononcé à Lille, par le citoyen Gambetta. Ce sont les mêmes déclamations violentes contre le cathalicisme, qui est le vrai péril social à l'intérieur et à l'extérieur.

Ce sont les mêmes attaques sauvages qui ont précédé la Commune et ses massacres. Le langage des citoyens Gambetta, Lockroy, Challemel-Lacour et autres radicaux, nous prouve que si la faiblesse, l'inertie et l'imprévoyance des conservateurs, laisse ces gens-là redevenir nos maîtres; ils recommenceront la Terreur de 93 qu'ils ne cessent de glorifier et s'allieront avec les Bismarck et les radicaux Suisses, contre toutes les institutions catholiques.

Il importe de faire connaître que M. Lockroy a cru devoir avertir ses auditeurs que, par peur de la réaction après la chute de la commune, 100,000 familles auraient quitté Paris, si bien, ajoute M. Lockroy, qu'on a pu comparer les conséquences de ce désastre industriel aux conséquences de la révocation de l'édit de Nantes.

M. Lockroy dit encore : « Il n'y a pas eu seulement des hommes frappés dans la lutte : il n'y a pas eu seulement les déportés qui ont quitté la France ; des familles entières entraînées par je ne sais quelle épouvante, craignant je ne sais quelle répression, ont quitté la Patrie, elles ont fuit pour s'installer à l'étranger, en Belgique, en Suisse, en Hollande, en Angleterre, emportant avec elle tous les secrets de notre industrie.

» Et dans une enquête que j'ai eu l'occasion de faire comme conseiller municipal, j'ai eu la douleur de constater que certaines industries n'avaient plus d'ouvriers : elles avaient disparu avec ceux qui les fesaient vivre. Et aujourd'hui c'est Bruxelles qui fait l'article de Paris, et l'Allemagne la chaussure, et l'Italie fait la bijouterie, et j'ai eu raison de dire que le refus éternel de l'amnistie amènerait les mêmes conséquences financières qu'autrefois la révocation de l'édit de Nantes. Ce refus ferait de familles françaises des familles d'étrangers, si bien que les petits-enfants de ceux qui ont combattu ensemble l'ennemi sur les champs de bataille pourraient se rencontrer en ennemis sur de nouveaux champs de bataille et ce seraient des fils de Français. »

Le compte-rendu du *Rappel* ment. (Profonde sensation. Applaudissements).

Voilà ce qui se débite impunément dans les réunions électorales, à l'oreille des commissaires de police présents.

Si nous ne revoyons par les horreurs de la Commune, ce ne sera pas la faute des orateurs radicaux.

ETRANGER

DÉPÊCHE DU QUARTIER GÉNÉRAL CARLISTE

Vergara, 9 février, minuit.

Le Roi a passé aujourd'hui à Elhueta et Elano. la revue des bataillons biscayens qui sont en face de l'ennemi.

S. M., après avoir reconnu les positions de l'armée commandée par le général Quesada, est restée satisfaite des dispositions prises et de l'esprit des troupes.

Les alphonsistes, en Biscaye, s'occupent plutôt de tirer de l'argent des gens aisés que de faire des opérations militaires.

Pour extrait : DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur le Président,

Les traités de commerce et de navigation qui nous lient aux puissances étrangères touchent à leur terme. Nos conventions avec les Pays-Bas, l'Angleterre, la Belgique, doivent prendre fin du 30 juin au 10 août 1877. Celles que nous avions conclues avec l'Italie et l'Autriche nous ont été déjà dénoncées par ces deux puissances. Avec l'Italie, nos arrangements, prolongés de quelques mois, d'un commun accord, expirent le 1er juillet prochain; avec l'Autriche, le 1er janvier 1877. Enfin, désireux de reprendre, en vue de négociations futures, notre pleine liberté d'action, nous avons nous-mêmes dénoncé notre traité avec la Suisse ; nous serons dégagés vis-à-vis d'elle le 20 novembre 1876.

C'est donc dans le cours de la présente année et de l'année suivante que la France devra régler son régime économique et ses relations commerciales avec ses voisins.

Votre gouvernement, monsieur le Président, et, dans ce gouvernement, les trois départements des affaires étrangères, des finances et du commerce n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour préparer des solutions qui sauvegardent le travail et assurent le développement de la richesse nationale. Dès le 7 avril dernier, le commerce, l'industrie, l'agriculture ont été interrogés. J'ai demandé aux Chambres de commerce, aux Chambres consultatives d'agriculture et des arts et manufactures leur avis, soit sur nos tarifs, soit sur la manière dont à l'avenir ils devraient être établis : par lois purement intérieures ou par traités internationaux. Les réponses que nous devions attendre, avant de fixer notre ligne de conduite, me sont parvenues. Il est de mon devoir de vous faire connaître ces réponses et de soumettre à votre approbation cette ligne de conduite.

Renouvellement des traités de commerce : maintien, sauf certaines modifications de détail, des tarifs conventionnels actuellement en vigueur : enfin, et dans la mesure praticable, substitution des droits spécifiques aux droits *ad valorem* : voilà, monsieur le Président, dans quels sens se prononcent, à une très-grande majorité, les corps délibérants qui nous ont fait parvenir leur opinion.

Selon eux, les traités sont pour l'industrie, aussi bien à l'intérieur qu'au dehors, une garantie de stabilité, et la stabilité est une condition nécessaire de développement et de progrès. Il est toutefois, dans la plupart des traités actuels, une clause contre laquelle les chambres de commerce élèvent quelques objections, précisément parce qu'elle compromet à leurs yeux cette stabilité, principal avantage des arrangements internationaux : c'est la clause par laquelle chaque puissance contractante stipule à son profit le traitement, des traités successifs ont eu leur contre-coup sur des pays qui ne les avaient pas débattus; ils ont pu modifier, à certains égards, les transactions déjà conclues, les relations établies et déranger les prévisions commerciales. Or, ce qui importe avant tout au commerce, ce qu'il attend de nous en ce moment, on ne saurait trop le répéter, c'est la fixité du régime économique.

Les tarifs de douane ont été appréciés par les représentants de l'industrie beaucoup plus dans leurs conséquences industrielles que selon leur valeur fiscale, et il a été reconnu que les tarifs actuels ont créé ou développé des intérêts, des besoins, des ressources qui ne permettent plus de les contester, comme on a pu le faire à leur origine en 1860. Ceux mêmes qui ont blâmé et blâment encore leur établissement ne proposent point de revenir en arrière.

On nous demande d'abaisser ou de n'abaisser pas certains droits ; il n'en est presque aucun que personne nous propose de relever. Les matières premières surtout doivent demeurer affranchies.

Les droits spécifiques laissent moins de place à l'arbitraire et moins de facilités à la fraude que les droits *ad valorem*. Ils assurent au commerce plus de précision dans ses calculs, plus de liberté dans ses transactions.

En résumé, monsieur le Président, et sauf quelques réserves, ce qui est réclamé dans l'intérêt du commerce français par ses représentants les plus autorisés, c'est le maintien de l'état actuel. La dernière demande relative aux spécifiques ne contredit pas, à cet égard, les deux premières, car dans la pensée de ceux qui la formulent, il s'agit de changer, non pas le taux, mais uniquement le mode de perception de diverses taxes.

Ce vœu commun des principaux intéressés est-il justifié par les résultats obtenus depuis 1860 ? Doit-il, en conséquence, être respecté par les pouvoirs publics ? Quelques chiffres suffiront pour en juger.

En 1859, le mouvement de nos importations et de nos exportations se limitait à un total de 3,907 millions au commerce spécial; il s'est progressivement élevé à 5,730 millions, en 1865; à 6,228 millions, en 1860; à 7,342 millions, en 1873, et enfin à 7.625 millions. En quatorze ans, l'augmentation est d'à peu près 50 p. 100.

Cherchons-nous l'influence particulière des traités de commerce sur nos échanges avec chaque pays contractant ? En 1859, à la veille des traités de 1860, notre commerce spécial avec l'Angleterre, tant à l'importation qu'à l'exportation, ne dépassait pas 869 millions; dans la période qui suit la conclusion des traités, il monte à 1,644 millions en 1865, redescend à 1,500 millions en 1869, pour atteindre 1,722 millions en 1873 et 1,588 millions en 1874.

Antérieurement au traité de 1861, le total de nos échanges avec la Belgique était représenté par une somme de 328 millions qui, par une progression rapide et non interrompue, monte à 562 millions en 1865, à 611 millions en 1869 et enfin à 945 millions en 1873.

En 1860, notre commerce avec la Suisse n'était que de 321 millions, il figure pour 429 millions au compte de 1873.

Même accroissement, quoique sur une moindre échelle, dans nos relations avec l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas, la Suède, la Norwège et enfin l'empire d'Allemagne : pour ce dernier pays, le chiffre de nos affaires a passé de 345 millions en 1865, à 413 millions en 1869 et à 774 millions en 1873 (1).

Dans ces conditions, monsieur le Président, en face des résultats obtenus par le commerce français et des vœux formulés par ses représentants, la ligne de conduite du Gouvernement est tracée. Nous devons préparer de nouveaux traités et de nouveaux tarifs, en leur donnant pour base les traités actuels et nos tarifs conventionnels.

Il appartenait au ministre des affaires étrangères de pressentir les Etats actuellement liés avec nous par des conventions commerciales. Il n'y a pas manqué, et nous sommes autorisés à penser que les négociations spontanément ouvertes il y a quelques mois par l'Italie, seront le prélude de nos négociations avec les autres puissances, disposées comme nous, à pourvoir, par des engagements réciproques, à l'avenir industriel de l'Europe.

Mais ces engagements quels devront-ils être en ce qui nous concerne ? La tâche de nos négociateurs pourrait devenir difficile si, conformément à des vœux que je n'ai pas dissimulés, ils ne devaient, en aucun cas, offrir aux Etats qui contracteront avec nous le traitement de la nation la plus favorisée. Elle le serait d'autant plus, que la France aura souvent intérêt à stipuler cette clause à son profit. Mais en examinant de près l'opinion des chambres de commerce, on est amené à reconnaître que ce qu'elles redoutent principalement ce sont des traités successifs venant modifier les transactions antérieures. Si toutes les négociations sont engagées en même temps, si même les conditions auxquelles nous pouvons traiter avec les divers Etats sont indiquées d'avance et simultanément, les inconvénients signalés disparaissent ou du moins sont singulièrement atténués. Nous devons donc avant tout, et vis-à-vis de tous, nous demander, dès à présent, quels tarifs nous pourrons, soit proposer, soit accepter, soit établir. Ici, commence la tâche qui incombe à mon département, et, pour l'accomplir, le ministre de l'agriculture et du commerce devra prochainement vous proposer, si vous le trouvez bon, monsieur le Président, la réunion du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Nous ne prétendons pas, en effet, disposer des plus grands intérêts du pays sans consulter, à tous les degrés, ceux qui représentent ces intérêts et parlent en leur nom. Nous avons commencé notre travail en interrogeant les chambres de commerce, nous devons le poursuivre en interrogeant le conseil supérieur.

Ce Conseil pourra réformer à certains égards, mais il ne cherchera certainement pas à bouleverser le régime établi ; et c'est dans un esprit à la fois conservateur et progressif qu'il examinera l'échelle de nos taxes douanières. Il indiquera entre quel maximum et quel minimum elles devront se mouvoir. Il réformera et précisera, en les comparant ensemble, nos divers tarifs conventionnels ; il substituera à nos tarifs généraux, devenus depuis longtemps inapplicables, des tarifs assez modérés pour être mis en vigueur, assez élevés pour laisser ouverture aux transactions de nos négociateurs et ménager entre nous et l'étranger un échange de concessions profitables.

L'établissement de ces tarifs amènera le Conseil à débattre des questions difficiles et complexes. Par exemple, en examinant les droits qui pèsent à leur entrée sur les fontes, les fers et certains tissus, il aura à se prononcer sur le régime plus ou moins contesté des admissions temporaires et sur les conditions auxquelles elles doivent être soumises.

S'il adopte le vœu de la plupart des Chambres de commerce, il devra convertir les droits *ad valorem* en droits spécifiques ; tâche délicate et que jai cru devoir lui faciliter par un travail préliminaire. Le comité des arts et manufactures, assisté de la commission des valeurs, a déterminé des moyennes qui lui seront soumises ; je ne pouvais faire appel à des hommes plus autorisés et plus compétents.

Les délibérations du Conseil supérieur peuvent donc s'ouvrir, les vœux des Chambres de commerce et d'agriculture et les études de mon administration les ont préparées. Des négociations peuvent également s'engager avec nos voisins, ou plutôt si nous nous reportons aux pourparlers entamés par l'Italie, elles ont déjà commencé, il est temps de les poursuivre avec d'autres Etats ; il est temps de pourvoir à l'avenir de notre commerce extérieur.

Ces délibérations et ces négociations, monsieur le Président, votre gouvernement les voit approcher avec une patriotique confiance ; car elles attesteront une fois de plus, après nos revers et nos épreuves, les ressources que notre pays attend de son travail et les espérances qu'il fonde sur le maintien de l'ordre et de la paix.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
C. DE MEAUX.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici, à titre de document, la circulaire électorale de M. Louis Desurmont aux électeurs de Tourcoing :

A Messieurs les électeurs des cantons de Tourcoing,

Un grand nombre d'entre vous ont pensé que, dans ce moment, où l'intérêt du pays commande l'affermissement de la Constitution républicaine qui est sortie des délibérations de l'Assemblée nationale, mon concours pouvait être utile à cette œuvre patriotique. Ils m'ont offert la candidature dans votre collége électoral. J'accepte cet honneur.

Mes antécédents politiques comme membre de l'Assemblée de 1848 disent assez quels sont mes principes politiques et combien j'ai toujours voulu l'alliance intime des idées d'ordre et de liberté. J'étais, à cette Assemblée, de cette majorité libérale et conservatrice, qui a toujours repoussé toutes les exagérations, tous les excès, et combattu énergiquement les fauteurs d'émeute et d'insurrection.

Mes principes sont restés les mêmes.

Je crois que le devoir de tous les bons citoyens est de se rallier à la forme républicaine, qui est devenue la loi du pays, qui n'exclut personne, qui protége tous les intérêts, tous les droits, ceux de la famille, de la religion, de la propriété et qui, l'expérience des dernières années l'a bien prouvé, peut amener le calme, le repos, la prospérité de la France.

Je suis de ces hommes modérés à qui le loyal président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, faisait appel pour consolider le règne des lois et la sécurité publique, et c'est avec juste raison que je réclame le titre de conservateur, parce que je veux maintenir le gouvernement que la France s'est donné et mettre par là notre pays à l'abri des discordes civiles et du danger des révolutions nouvelles.

La paix, la paix à l'intérieur comme avec les puissances étrangères, c'est la condition du bon état de nos finances, de l'allégement des impôts, de la protection et du développement du travail sous toutes ses formes.

Si vous me faisiez l'honneur de me choisir pour votre député, je me consacrerais à défendre ces éléments de la fortune publique.

Un dernier mot, mes chers concitoyens : Je ne suis pas un nouveau venu au milieu de vous. Enfant du pays, j'y ai vécu assez longtemps pour connaître ses besoins, pour avoir étudié ses intérêts commerciaux, industriels et agricoles, et pour être animé à votre égard de cet esprit de famille qui soutiendrait mon zèle et mes constants efforts dans la défense de vos droits et de votre juste part à la sollicitude des pouvoirs de l'Etat.

L. DESURMONT.

M. le ministre de l'instruction publique a nommé :

Par arrêté du 6 décembre 1875,

Officier d'Académie: M. Mariage, maire de Phiant, délégué cantonal.

Par arrêté du 6 janvier 1876.

Officier de l'instruction publique : M. Flament, professeur de calligraphie à l'école normale de Douai ;

Officiers d'Académie; MM. l'abbé Dennel, président de la commission d'examen pour le brevet de capacité à Lille ; Duflo, instituteur à Verlinghem ; Mascart, instituteur à Quarouble.

—

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets une importante circulaire pour leur demander divers renseignements sur la boulangerie dans chaque département. Leur rapport devra être accompagné d'un tableau de la taxe du pain dans les localités ou cette taxe a été établie.

—

On nous prie d'annoncer à nos lecteurs que la Grande-Harmonie offrira son grand concert d'hiver à ses membres honoraires, le lundi 21 courant. Nous donnerons le programme de cette soirée dans quelques jours, mais nous pouvons dès maintenant donner l'assurance que ce concert sera des plus attrayants, qu'on y entendra une réunion d'artistes très-distingués. Le Conseil d'administration de la Grande-Harmonie, n'a rien négligé pour être agréable à ses membres honoraires en cette circonstance et il espère que ceux-ci répondront à l'invitation qui leur sera adressée sous peu.

—

Un employé des travaux de la ville, sieur M..., s'est pendu ce matin dans son logement, rue de Sébastopol. Il fait la chose très-délibérément, car on l'a retrouvé près de son corps, un papier écrit de sa main dans lequel, sans expliquer le motif de sa funeste détermination, il prie qu'on veuille bien, avec son argent, payer quelques menues dettes qu'il avait. De plus son corps était penché de façon que les pieds touchaient presque le sol. On suppose qu'un chagrin secret l'a poussé à cette acte de désespoir.

—

Il vient d'entrer à l'hôpital un petit garçon de six ans, nommé Louis Bel[illegible] qui demeurait chez son père, rue [illegible] Lannoy, et qui, le 22 du mois dernier, était tombé accidentellement du haut des escaliers d'un premier étage. Les blessures avaient paru alors d'une gravité relative, mais depuis, malgré les soins de M. Denis, médecin, elles ont empiré au point de mettre en péril les jours de cet enfant.

—

Un vieux tisserand, de 61 ans, Alphonse Forrière, né à Walincourt (Nord) et demeurant rue du Chemin de Fer, à l'auberge de la *Clef-d'Or*, a été hier conduit au dépôt de sûreté avec une journalière de 50 ans de la rue du Bassin. Ils donnaient un scandaleux spectacle qui va leur coûter cher.

—

Hier, rue de la Barbe d'Or, il y avait rassemblement assez nombreux. Un homme ivre battait sa femme à tour de bras. Le mari brutal a été arrêté.

—

Hier le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 50 fr. d'amende et 10 jours de contrainte par corps un sieur Hen[illegible] D... domestique à Roubaix, convaincu d'outrage à la pudeur.

—

La police s'est assurée hier de la personne d'un sieur Benjamin Vandenbeuche, garçon boucher, contre qui une plainte venait d'être portée pour blessures faites à un enfant dont on ne nous dit pas le nom. L'individu, étant ivre, s'était cru peut-être à l'Abattoir. Procès-verbal a été dressé contre le cabaretier coupable de lui avoir servi à boire jusqu'à complet oubli de soi.

—

Nous apprenons que le nommé Renaudot Eugène, dont nous avons mentionné l'arrestation il y a quelques jours, avait subi une condamnation de 13 mois de prison pour vol, par le tribunal de St-Omer ; c'est sur un mandat d'amener du parquet de cette ville qu'il fut arrêté.

—

Hier matin on a retiré du canal de la Basse-Deûle, près la porte d'Eau, à Lille, le cadavre d'un jeune homme de 15 ans, nommé Desiré Dhorne, demeurant rue du Gros-Girard, 17.

L'infortuné avait quitté la maison paternelle le 11 janvier pour aller patiner. Depuis cette époque il n'avait pas reparu. On croit sa mort le résultat d'un accident.

—

Voici les détails que donne l'*Echo du Nord* sur l'incendie qui a éclaté à Lille, avant-hier :

Un incendie violent s'est déclaré à Lille, mercredi, vers minuit, dans l'asile municipal qui est établi, pour les jeunes enfants, rue des Fossés-Neufs, 46.

Deux circonstances ont empêché les secours d'avoir toute la promptitude désirable : Le poste central des pom-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 12 FÉVRIER 1876.

— 12 —

Patrie & Dévouement

PREMIÈRE PARTIE

V

(*Suite*)

» Je savais bien aussi qu'elle me destinait Aline; mais je ne ressentais qu'une tendresse véritablement fraternelle pour une cousine qui n'était âgée que de douze ans au moment de mon départ. Et puis le voyage, l'éloignement, les impressions de mon existence indépendante et solitaire, semblaient m'avoir mûri; je me croyais fort, je me sentais libre, et je voulais affirmer mon droit de disposer de mon avenir.

» Ce qui me séduisait surtout chez Angéla, dois-je vous l'avouer ! c'était cette naïveté enfantine, cette ignorance et cette charmante candeur qui ne lui permettaient de dissimuler aucune de ses impressions, les plus futiles même et les plus passagères ! Quelle douceur suprême que de m'attacher pour la vie ce jeune cœur si pur, où moi seul aurais régné !... Voilà ce que je pensais alors... Aujourd'hui, je me dis : Quelle était ma folie de compter sur cette affection puérile, sur cette préférence enfantine ! Qu'étais-je réellement pour Angéla ? Un objet d'amusement, complaisant et docile; un joujou parlant, qui lui était plus précieux que son petit chien, parce qu'il lui racontait des histoires et lui dévidait ses bobines. »

— Eh ! mon pauvre Thadée, interrompit Witold en ce moment, où était votre bon sens quand vous vous êtes occupé de cette petite pensionnaire ? Ne serait-ce point par hasard une poupée qui vous aurait détrôné dans son cœur ?

— Si c'eût été une poupée, j'en aurais moins souffert, répondit Thadée avec tristesse. Enfin je fis part de mes projets et de mes sentiments à Mme Donati. Elle se montra fort surprise, très-honorée, me dit-elle, de la préférence que j'accordais à sa nièce, une bien aimable enfant, mais une enfant encore. Mais Angéla était bien jeune, et, en tous cas, je ne pouvais obtenir de réponse définitive qu'au retour de M. Donati, qui avait dû aller jusqu'à Smyrne traiter d'importantes affaires. Elle ne pensait pas, du reste, que son beau-frère pût élever la moindre objection, et croyait pouvoir me répondre de l'affection de sa nièce.

— Alors je me décidai à questionner Angéla sur ses sentiments à mon égard. Au premier mot de mariage, elle me répondit d'abord par un grand éclat de rire, et m'assura ensuite qu'elle n'y avait encore jamais pensé. Puis, se familiarisant avec la nouveauté de ce projet et comprenant, avec une pénétration au dessus de son âge, l'importance des sacrifices que je serais forcé de lui faire, elle parut vivement touchée de mon amour pour elle, et sembla vouloir m'en récompenser par une confiante affection. Son imagination méridionale s'éprit de perspectives aventureuses, de lointains voyages, et ce ne furent plus, dès lors, que beaux édifices aériens bâtis dans les nuages roses, doux babillages qui promettaient tout et ne signifiaient rien.

» Je me trouvais donc le plus heureux des fiancés, et j'espérais un jour être le plus heureux des maris, lorsqu'un incident imprévu vint m'obliger à quitter Florence. Un de mes amis d'enfance, qui, comme moi, voyageait en Italie, fut atteint à Rome d'une maladie dangereuse et me supplia de venir le rejoindre; ne fût-ce, disait-il, que pour recevoir ses dernières recommandations. Il m'était impossible de me refuser à ses instances, de me soustraire à ce devoir de compatriote et d'ami. J'allai donc soigner à Rome le pauvre Léopold; mais ma pensée n'était pas avec lui. Même dans ses longues nuits de douleur, même dans la demi-clarté et le silence morne de la chambre du malade, je voyais toujours les yeux brillants, les lèvres fraîches d'Angéla me souriant sous son voile, j'entendais son rire d'enfant résonner sous les jasmins fleuris. Chaque jour je lui écrivais, et souvent je recevais de ses lettres ; elle me disait que sa tante me regrettait beaucoup, que je leur manquais énormément à toutes deux, que son perroquet lui-même appelait « Monsieur Thadée » et qu'elle faisait une neuvaine pour le rétablissement de mon ami.

» Un jour, ses lettres me manquèrent; je m'effrayai, je priai, j'écrivis, et nulle réponse ne vint. Je voulais quitter Rome, mais Léopold se mourait et me pria de rester. Encore deux ou trois jours, répétait-il, et je ne te retiendrai plus. Tu auras le temps d'être heureux, de vivre. Tu ne te repentiras pas, Thadée, de m'avoir fermé les yeux.

« Ce fut précisément pendant son agonie que je reçus une lettre d'Angéla. Le prêtre venait de quitter la chambre ; la lueur des cierges vacillait incertaine et, à travers le murmure confus des litanies récitées par deux vieilles servantes, on entendait le sifflement du râle qui soulevait la poitrine du mourant. Un domestique entra et me remit un billet; je l'ouvris en tremblant, ainsi qu'un condamné auquel on remet sa sentence.

« Mon pauvre M. Thadée, oubliez-moi et pardonnez-moi, m'écrivait-elle. Je ne puis pas vous épouser. Mon père est revenu : Il a un parti pour moi, et veut que je me marie.

» C'est un baron autrichien, qui est secrétaire ou employé d'un ministre. Il était venu me voir une fois au couvent, avec mon père, et j'avais bien ri alors de ses airs sentencieux, de sa cravate roide, et de sa perruque noire qui s'en allait de travers. Mais il est noble, voyez-vous, et c'est ce qui séduit mon père... J'aurais bien pu, en lui parlant de vous lui dire que vous êtes comte; mais il paraît que M. de Schmitzbach a beaucoup d'influence dans les douanes, et pourra considérablement aider au commerce de papa. Je sais que, si je lui résistais, je serais une fille coupable; j'aime mieux pleurer, vous oublier, que lui désobéir.

« Si je vous ai promis de vous épouser, c'est que je ne connaissais pas les projets de mon père. Ma tante les ignorait elle-même; comme elle est très-patriote, papa n'avait pas voulu lui dire qu'il me ferait épouser un Autrichien... Elle ne lui donne pas la main comme à vous, monsieur Thadée; elle lui fait des révérences glaciales, à donner froid dans le dos, et il lui rend un salut roide, en penchant sa perruque de côté, ce qui, le premier jour, a failli me faire éclater de rire.

(*A suivre*). Etienne MARCEL.